Image not found or type unknown

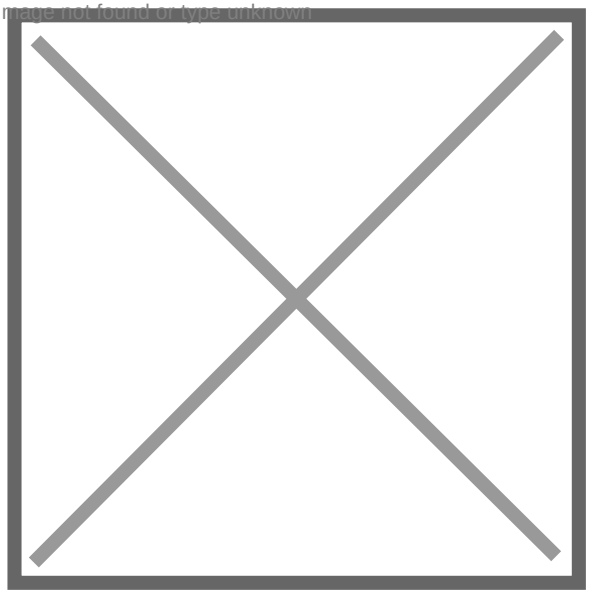

Assureurs du propriétaire et du locataire se renvoient la respons

Par **asselbaum**, le **01/03/2009** à **17:02**

BONJOUR,
Je loue une maison en plain pied et depuis novembre 2008 des auréoles aux plafonds un peu partout font l'objet de renvois de responsabilité car mon assureur (je suis le propriétaire) dit que le dossier doit être suivi par l'assureur du locataire et à l'inverse l'assureur du locataire évoquant une autre raison pour les dégâts des eaux dit que c'est le problème de mon assureur.

UN EXPERT des deux parties est venu, celui du locataire dit que c'est de ma faute car j'ai passé ma toiture au karcher (mais 5 mois avant alors que les auréoles sont apparues l'une après l'autre seulement vers le début du mois de novembre 2008) ce qui paraitrait étrange 5 mois après !

Mon propre assureur a reçu l'avis de son EXPËRT qui dit que ça viendrait de la toiture et que c'est l'assureur du locataire qui doit faire le nécessaire.

Je me retrouve avec un devis de 1200 Euros (environ) pour repeindre les plafons et je ne sais quoi faire ?

Quel est votre avis, que dois-je faire.

Qui doit s'arranger, moi tout seul ou les deux assureurs entre eux ?

MERCI. JP. ASSELBAUM summer-declic@wanadoo.fr

Par **chaber**, le **03/03/2009** à **07:40**

Bonjour,
D'après le montant des dommages, l'affaire entre dans dans le cadre de la convention CIDRE, et c'est l'assureur de votre locataire qui doit indemniser. Votre assureur a raison.
Par contre il vous faudra remédier à la cause du dommage pour éviter tout nouveau sinistre.

Par **asselbaum**, le **03/03/2009** à **09:52**

BONJOUR, OK CHABER et merci pour la réponse , j'ai bien compris que ça rentre dans la convention CIDRE mais le problème c'est que l'assureur de mon locataire dit que les dégâts sont de mon fait puisque j'ai passé ma toiture au karcher mais comme je l'ai ewxprimé c'est vrai mais 5 mois avant !!!! et comme il considère que c'est de mon fait il dit qu'il ne prend pas les rembboursements en compte et que je dois voir mon assureur, ce que j'ai fait mais lui comme vous le confirmez dit que ça incombe à celui de mon locataire, donc on tourne en rond !!!!!!!! et le problème c'est que pour remédier à la cause des dégâts c'est qu'il faudrait la connaitre mais nul n'a été capable (même les experts) de dire exactement la cause, mon assureur dit que c'est la toiture alors que j'ai fait venir une société de couvreurs qui dit que la toiture est bonne, un autre dit que ça peut être un pont thermique et mon expert dit NON et ils ont également évoqués de la condensation !!! et voislà, pour l'instant ça ne bouge plus et on tourne en rond !!!!
QU'EN PANSEZ-VOUS; merci encore;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés